

SCEA LES GRANDES VERSENNES

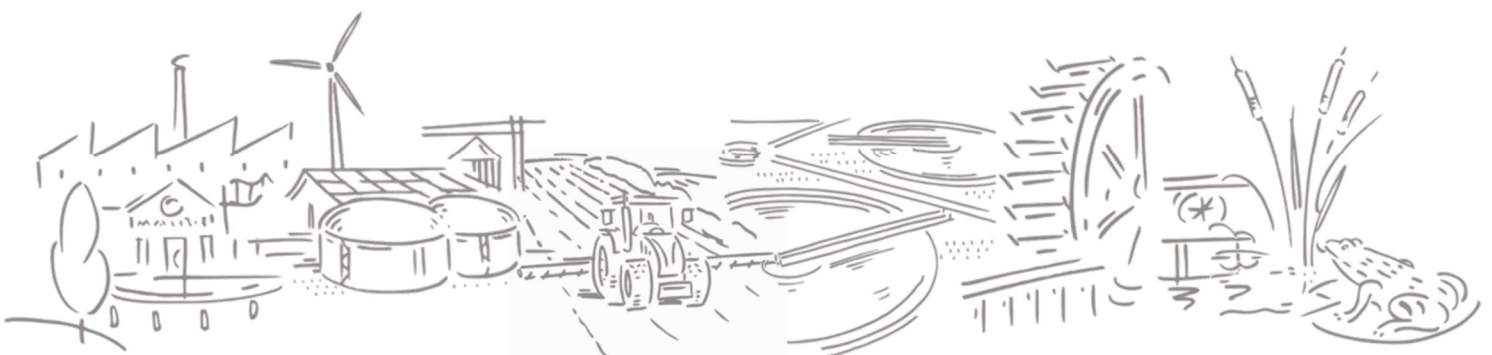
Bressuire (79)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale – Élevage de volailles

Août 2018



MEMOIRE EN REPOSE AUX REMARQUES DE L'ARS



Ce mémoire en réponse reprend les remarques émises par l'ARS dans un courrier adressé à la préfecture le 5 juillet 2018.

I. FORAGE

La situation administrative et l'usage actuel de l'ancien forage qui était destiné à l'alimentation en eau potable de la commune de Nueil-les-aubiers devra être précisé.

L'ancien forage destiné à l'alimentation en eau potable de la commune de Nueil-les-Aubiers n'est pas présent sur la zone d'étude mais sur la masse d'eau Le Thoué sur laquelle la zone d'étude est située.

Ce forage n'est donc pas lié et n'est pas utilisé par la SCEA LES GRANDES VERSENNES.

Cet ancien forage doit être distingué du forage présent sur l'exploitation, situé derrière le bâtiment avicole 3.

Le forage de l'exploitation a été déclaré dans le cadre de l'étude d'impact réalisée en avril 1998 et l'arrêté n°3138 du 25 février 1999 qui fait suite, pour la régularisation administrative et l'extension de l'élevage de volaille de la SCEA LES GRANDES VERSENNES. Le plan et la partie de l'étude d'impact de 1998 mentionnant le forage sont insérés en annexe ci-après.

Il est busé en plastique, profond de 72 m, d'un diamètre de 13 cm et d'un débit de 1.5m³/h. Sa tête est protégé par une plaque en fer et il est muni d'un clapet anti-retour.

Ce forage ne sert qu'à alimenter en eau les buvettes pour les ovins sur les parcelles extérieures. L'extension de l'élevage avicole ne prélèvera donc pas d'eau au sein du forage.

La consommation annuelle totale ne dépasse pas les 20 m³/an.

II. IMPACT SANITAIRE - TRANSPORT

La totalité du fumier de volailles (copeaux) est exportée et transportée par une entreprise spécialisée dans le compostage située en Vendée. Les litières de volailles peuvent être potentiellement contaminées en éléments pathogènes, notamment des salmonelles.

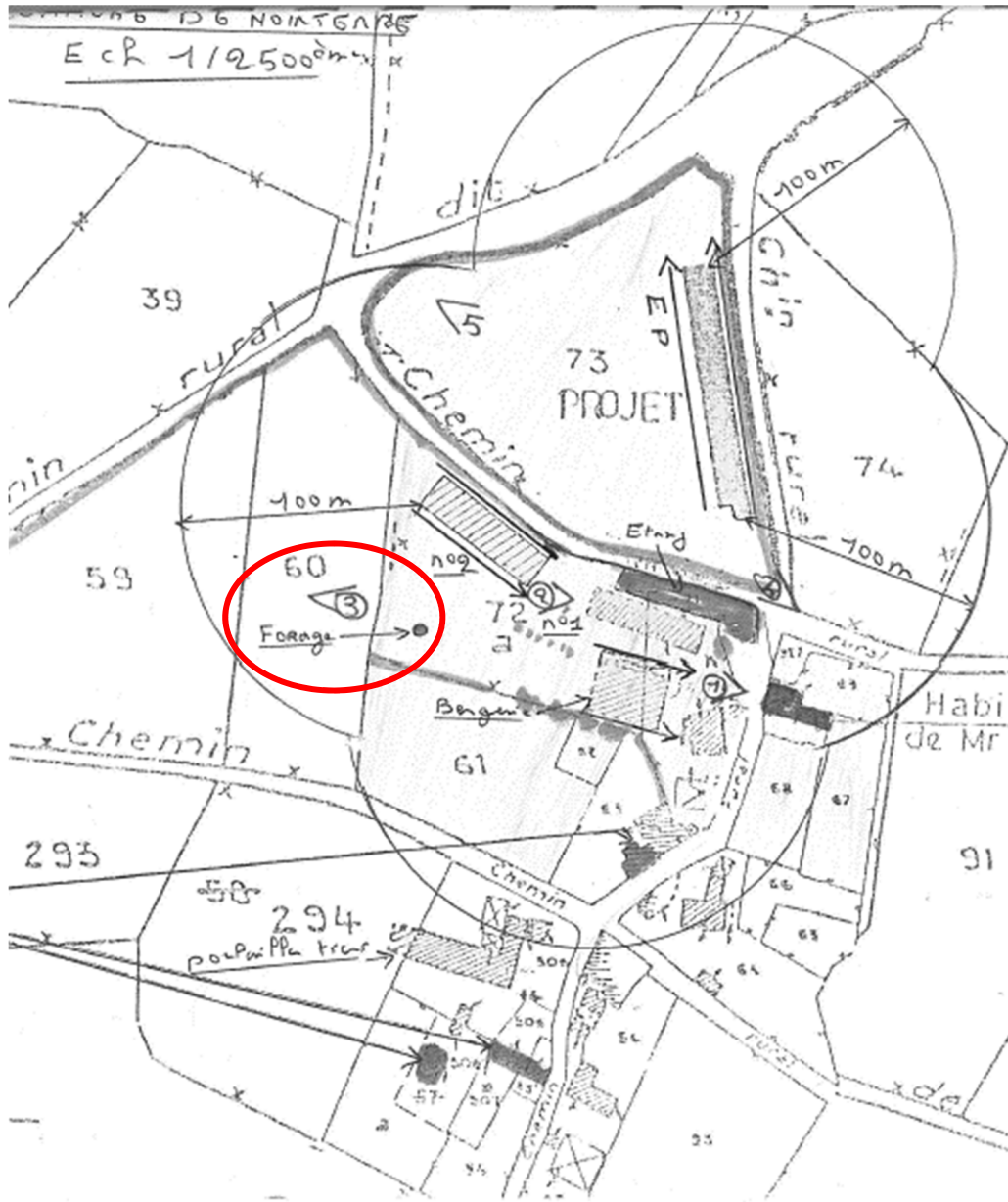
Afin d'éviter la dissémination de ces éléments pathogènes, notamment lors du transport, le pétitionnaire devra préciser les conditions de transport.

Le transport et l'entretien des camions est réalisé par la COOP EVEIL, société coopérative agricole spécialisée dans le compostage et par conséquent professionnelle et coutumière dans le transport des effluents d'élevage.

Les camions transportant le fumier vers la plateforme de compostage auront une benne étanche et seront contrôlés régulièrement par le personnel de la COOP.

Le dessus des camions sera couvert par une bâche étanche à l'eau et perméable aux gaz, évitant tout risque de dissémination du fumier. La propreté des camions sera également vérifiée avant le départ de l'exploitation des Grandes Versennes.

ANNEXE 1 – PLAN DE L'ETUDE D'IMPACT DE 1998



ANNEXE 2 – PARTIE MENTIONNANT LE FORAGE, ETUDE D'IMPACT 1998

Procédé d'élevage L'élevage se fait sur litière à base de paille ou de copeaux. Les animaux arrivent à un jour et sont élevés pendant 42 jours pour les poulets et 110 jours pour les dindons. A noter que la bergerie reçoit des volailles qui ont été préalablement élevées dans les deux autres poulaillers.

L'aliment est fourni par les Ets BELLANNE de NUEIL SUR ARGENT et est distribué à volonté par l'intermédiaire d'une chaîne aérienne. Idem pour le projet. Il est stocké dans 3 silos extérieurs en polyester de 10 T (n° 1), 12 T (n° 2) et 6,5 T (bergerie).

Le projet disposera de deux silos de 12 et 18 T.

Le chauffage se fait au gaz propane par l'intermédiaire de radiants modulables : bâtiment n° 1 (12) et bâtiment n° 2 (14). La bergerie n'est pas chauffée. Le gaz est stocké dans 2 cuves extérieures de 1.750 kg. Le projet disposera de 4 canons à air chaud et d'une cuve de stockage de 1.750 kg.

L'eau d'abreuvement provient d'un forage busé en plastique, profond de 72 m, d'un diamètre de 13 cm et d'un débit de 1,5 m³/h. Sa tête est protégée par une plaque en fer. Un raccordement est possible sur le Val de Loire, l'installation est équipée d'un compteur volumétrique et d'un clapet anti-retour. L'eau est distribuée à volonté aux volailles par des abreuvoirs siphoniques de type PLASSON (Des BARAVI pour le projet).

La construction sera reliée au réseau électrique à partir de la ligne existante.

A chaque départ des animaux, le bâtiment ainsi que le matériel sont nettoyés et désinfectés. M. BLAIS a souscrit un contrat de dératisation auprès d'une entreprise spécialisée (Sté NICOL). En cas de nécessité, des traitements insecticides sont effectués pour lutter contre la propagation des mouches. Les cadavres des animaux sont stockés dans un congélateur avant d'être repris par un équarrisseur (Ets SOPRORGA de BENET).

Les déjections sous forme de litière représentent un tonnage annuel de 250 T environ (1.410 m² x 150 kg/m²) + (400 m² x 150 kg) x 8/12. Une fois le nouveau poulailler construit et en tenant compte de l'arrêt du bâtiment n° 1, ce tonnage sera porté à 340 tonnes. (2.010 m² x 150 kg/m²) + (400 m² x 150 kg) x 8/12.

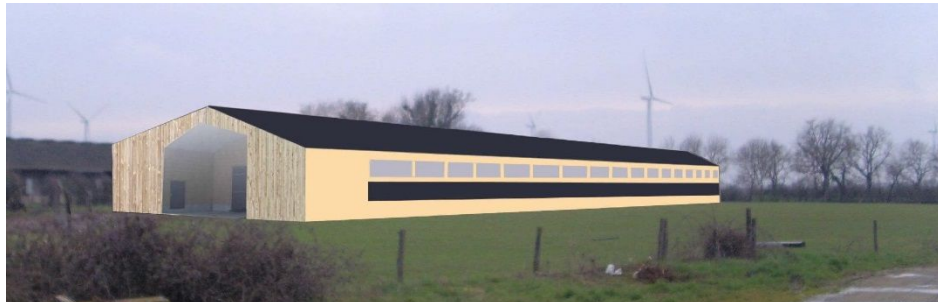
Une fois sorties du poulailler, les déjections sont soit directement épandues sur les parcelles retenues par le plan d'épandage, soit stockées en bout de champ en cas d'impossibilité. Elles sont dans ce cas recouvertes d'une bâche plastique étanche. La SCEA GRAND CHAMP ne disposant pas de suffisamment de surface, les déjections excédentaires sont reprises par des tiers (contrats de reprise en annexe).

SCEA LES GRANDES VERSENNES

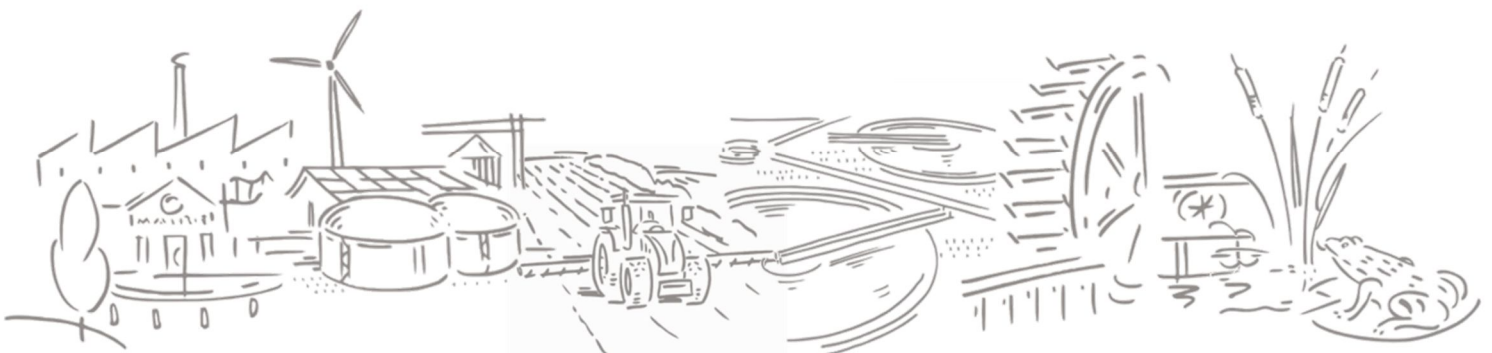
Bressuire (79)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale – Élevage de volailles

Septembre 2018



Note complémentaire



La présente note complémentaire s'inscrit à la suite d'une demande de précision de la DDCSPP des Deux-Sèvres concernant le trafic routier, le nombre d'emplacements dindes et la conduite de l'élevage dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un bâtiment d'élevage avicole de la SCEA LES GRANDES VERSENNES.

I. TRAFIC ROUTIER

La mise en place du projet de la SCEA Les Grandes Versennes va accroître le trafic routier lié à l'élevage. La fréquence du trafic routier lié à l'exploitation actuelle et future est détaillée dans *le tableau ci-dessous* :

Caractéristiques	Fréquence sur l'élevage actuel	Fréquence sur le futur élevage	Véhicules par an
Livraison des poussins	1 à 2 fois par bande (3 fois par an)	1 à 2 fois par bande (6 fois par an)	6 camions par an
Livraison d'aliments complets	1 fois par semaine	2 fois par semaine	106 camions par an
Livraisons produits diverses	10 fois par an	10 fois par an	10 camions par an
Départ des animaux (2 bandes par type)	1 fois par bande pour les poulets (7 camions) et 2 fois par bande de dindes (7 camions en tout)	1 fois par bande pour les poulets (13 camions) et 2 fois par bande de dindes (15 camions en tout)	56 camions par an
Évacuation du fumier	14 camions par an	28 camions par an	28 camions par an
Visite du vétérinaire	3 fois par an	5 fois par an	5 trajets par an
Visite du technicien du groupement	1 fois par semaine	1 fois par semaine	53 trajet par an
TOTAL	101 camions par an 56 voitures par an	206 camions et 58 voitures par an	

Les chiffres estimés dans le tableau ci-dessus aboutissent à un trafic de 264 véhicules par an, dont 206 liés au transport par poids-lourds ; soit 0,72 véhicule par jour en moyenne, dont 0,56 camion. Ces chiffres projetés sur le trafic sont à comparer aux chiffres publiés par le département concernant les deux principales routes menant à l'élevage, la D 938 et la D 157.

Pour la D 157, les chiffres consultés sur le site geocatalogue.fr sur la commune de Coulonges-Thoursais à proximité font état d'un trafic moyen journalier annuel de 311 véhicules ; comprenant 8,36% de poids-lourds soit 26 par jour.

Concernant la D 938, sur la station située entre Bressuire et le lieu-dit, les chiffres font état d'un trafic de 5 024 véhicules dont 10,21 % de poids lourds soit 512 véhicules.

Au regard de ces chiffres, le trafic lié à l'élevage en projet représentera une augmentation de moins de 2 % du trafic actuel de la D 157, et une augmentation de moins de 0,1 % du trafic passant sur la D 938. Par conséquent, l'impact des nuisances sonores liées à l'accroissement du trafic pour l'élevage sera donc très limité.

✎ **Le trafic généré reste donc ponctuel et limité à quelques moments dans la semaine, en majorité durant les périodes où la tolérance aux nuisances sonores est plus élevée. Il ne sera pas susceptible de générer des nuisances en termes de voisinage et n'entraînera pas de dégradation de la chaussée des voies routières empruntées.**

II. NOMBRE D'EMPLACEMENTS

En prenant en compte les effectifs existants auparavant, et ceux induits par la construction du nouveau bâtiment, le nombre d'emplacements maximum pour chaque bâtiment sont décrits dans le *tableau suivant*.

Le nombre d'emplacements est calculé à raison de 23 poulets par m² et 8 dindes par m² en application de l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

Surface bâtiment (m ²)	Nombre d'emplacements poulets (23/m ²)	Nombre d'emplacements dindes (8/m ²)	Date de construction
780	17 940	6 240	1987
1 200	27 600	9 600	1999
1 815	41 745	14 520	Création
TOTAL	87 285	30 360	

➤ **Après projet , la SCEA les Grandes Versennes comptera 87 285 emplacements de poulets et 30 360 emplacements de dindes.**

III. CONDUITE DE L'ÉLEVAGE

En présence simultanée, le **nouveau bâtiment de 1815 m²** pourra accueillir au maximum **41 745 poulets** avec un chargement de 23 poulets/m² ou **14 520 dindes** avec un chargement de 8 dindes/m².

Tableau 1 : Détail de la production de volailles du bâtiment en projet

Espèce	Durée d'élevage	Poids de sortie	Nombre de bandes	Production annuelle théorique
Dindes	126 jours	11 kg	2	83490
Poulets standard	35 jours	1,9 kg	2	29040

En appliquant un taux de mortalité de 0,04% pour les poulets et 0,055% pour les dindes à la production totale théorique, la production annuelle pour l'élevage futur serait de **80 150 poulets** pour 2 bandes et **27 443 dindes** pour 2 bandes (*voir le tableau ci-dessous*).

Catégories	Effectifs	Prod / an
Bâtiment projet : 1 815 m²		
V_Poulet Standart	41 745	80 150
V_Dinde (sexes mélangés)	14 520	27 443

Le même taux appliqué pour les deux bâtiments avicoles existants conduit à une production annuelle de **52 992 poulets** par an pour deux bandes sur le bâtiment 1 et **18 144 dindes** par an pour deux bandes.

Pour le bâtiment 2, la production annuelle est de **34 445 poulets** pour deux bandes et **11 794 dindes** pour deux bandes (*voir le tableau ci-dessous*).

Catégories	Effectifs	Prod / an
Bâtiment 1 : 1 200 m²		
V_Poulet Standart	27 600	52 992
V_Dinde (sexes mélangés)	9 600	18 144
Bâtiment 2 : 780 m²		
V_Poulet Standart	17 940	34 445
V_Dinde (sexes mélangés)	6 240	11 794

↳ Ainsi, la production avicole totale de la SCEA Les Grandes Versennes est estimée à **167 587 poulets** et **57 381 dindes** par an après projet.